Vol. III Morinville, Alberta, 23 Novembre 1911 No 38

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain, Avocat

" Notre religion, notre langue, nos droits "

Ce legs a Mgr Pascal

Une commission rogatoire sera envoyée à New-York pour interroger la People's Trust Co., qui a été nommée administrateur conformément aux lois de New-York de la succession de feu Norbert Brouillet.

Comme on se le rappelle, le testament de Norbert Brouillet, décédé il y a quelque temps aux Etats-Unis, indiquait un legs assez considérable, fait à Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert. Ce legs avait été déposé à la Banque de Montréal.

Les légataires d'un testament antérieur ont contesté ce legs.

Les exécuteurs testamentaires et la Banque de Montréal avec eux prétendent qu'ils ne peuvent pas payer Mgr Pascal à moins d'obtenir une quittance signée par les administrateurs.

L'affaire a soulevé un point de droit à savoir si un légataire particulier d'un dépôt n'aurait pas le pouvoir de donner une quittance valable.

Les exécuteurs testamentaires prétendent avoir seuls le droit de retirer l'argent tout en admettant qu'il est possible qu'ils soient ensuite obligés de le remettre à Mgr Pascal.

Le bénéficiaire du legs prétend que les exécuteurs pourraient se plaindre s'ils alléguaient l'insolvabilité de la succession, mais on dit que Brouillet a laissé une fortune considérable.

A la demande d'une des parties les questions qui avaient d'abord été faites en français ont été traduites en anglais parce que les personnes interrogées appartiennent à la langue anglaise.

Une des questions qui seront posées est celle-ci : N'est-il pas vrai que les pouvoirs des administrateurs de successions sont pratiquement les mêmes que ceux des exécuteurs testamentaires, d'après les lois de New-York.

M. le juge Charbonneau a ordonné de retrancher la question de savoir si les pouvoirs conférés par les lois de New-York sont analogues à ceux résultant des lois de la province de Québec.

L'Ile du Prince-Edouard change de gouvernement

Charlottetown, (Ile du Prince-Edouard.) 20 — Le résultat des deux élections partielles qui ont eu lieu dans cette province hier décide du sort du gouvernement libéral. Dans le comté de Fort Augustus, le premier ministre Palmer a été défait par le Dr Dewar, conservateur, qui a obtenu contre lui une magorité de 329 voix.

Dans le comté de Belfast, le professeur Alex. Macphail, de l'Université Queen's a été élu comme indépendant contre son adversaire ministériel, M. Nash, propriétaire du "Patriot" ; il a obtenu une majorité de 200 voix.

Avant ces élections la chambre locale se composait de seize libéraux et de quatorze conservateur. La victoire des oppositionnistes donne la majorité à l'opposition. C'est non seulement le premier ministre qui est défait, mais sa propre administration.

L'élection de Belfast a une signification considérable. Ce comté a élu le premier ministre Haszard par une mojorité de 116 voix aux élections générales de 1908. Le professeur Macphail, tout en se portant comme candidat indépendant, était appuyé par les conservateurs et il avait aussi l'appui actif de son frère le Dr Andrew Macphail, de l'Université McGill.

A une exception près, les comtés remportés par les conservateurs hier étaient des fortesesses libérales. Les vacances avaient été créées par la nomination du premier ministre Haszard aux fonctions judiciaires et par la démission de son successeur, M. Palmer, qui était tenu de se faire réélire après sa nomination comme premier ministre et procureur-général.

Le Bois de pulpe

Washington, 20.— L'ambassadeur d'Allemagne a envoyé une note au département d'Etat, réclamant pour son pays les mêmes privilèges d'entrée en franchise de la pulpe et du papier que ceux accordés aux produits canadiens. L'ambassadeur base sa demande sur la clause des actions favorisées par le traité.

D'autres pays ont déjà fait la même chose et l'on s'attend à ce que d'ici quelque temps toutes les nations fassent de même et demandent des privilèges égaux.

Par l'intermédiaire de John Norris, l'association des éditeurs américains a demandé au département d'Etat que cette requête soit accordée.

IL TIRE SUR UN EVEQUE

Laurenco Marques, Afrique Est —Le gouverneur de Nyasaland rapporte que le Très Révérend A. J. Douglass, évêque de Nvasaland, ainsi que trois dames, sont arrivés récemment à Kanjs, situé sur le côté portugais du lac Nyasa. Un envoyé portugais alla à leur rencontre. Après une altercation, celui-ci tira un coup de revolver sur l'évêque et l'étendit mort. Les dames retournèrent à Likoma. Le représentant anglais à Kutakoa s'occupe en ce moment de cette affaire.

S. G. MGR MATHIEU

Sa Grandeur Mgr Mathieu, le premier et nouvel évêque de Régina, a pris le convoi en route pour l'Ouest. On peut difficilement exprimer la douleur qu'éprouve le nouvel évêqus de quitter son cher Québec, et l'on comprend que la dignité épiscopale entraîne souvent des sacrifices immenses.

"Je pars pour Régina", a dit Mgr Mathieu. Et aussitôt ses yeux se voilèrent de larmes. "Je pars pour un pays que je ne connais pas, mais dont j'ai entendu dire du bien. Le progrès est immense. Quand on songe qu'il y a dix ans Régina comptait à peine quatre ou cinq mille ames ! Et maintenant la population s'élève à au-delà de trente mille. La Providence, qui a voulu que je fusse envoyé là-bas, me protègera dans l'œuvre que j'aurai à accomplir. Mais je vous assure que ce n'est pas sans regret que j'abandonne Québec, et les nombreux amis que j'ai là. Ce n'est pas un mince sacrifice de quitter, à mon âge, mes parents, mes amis, et mon séminaire, mon université, ces deux institutions ou j'ai vécu des jours tellement heureux. J'accepte la tâche qu'on m'a confiée et j'espère accomplir le plus de bien possible. Puisse Dieu m'accorder la santé ! Priez pour moi, mon ami, et offrez de ma part mes respects à vos chefs".

ILS FONT FAUSSE ROUTE

Un confrère français d'Edmonton a cru bon de reproduire en place d'honneur, la semaine dernière, un article du News Telegram de Calgary, lequel a trouvé le salut du parti libéral en Alberta dans une entente entre les groupes Sifton et Cross.

Pour ceux qui sont au courant des événements politiques des deux dernières années, il est facile de retrouver griffes à patte de velours et nous pouvons résumer la pensée des journaux ci-haut mentionnés en affirmant que, pour eux, le salut du parti libéral est tout trouvé dans la réhabilitation politique de M. Cross et compagnie.

Que l'on nomme M. Cross ministre ; que M. Rutherford trouve un nouveau portefeuille ; que d'autres des leurs sentent encore les griseries de succès, éphémères comme un dernier beau jour, et alors, le parti libéral est sauvé, mais aussi vogue la galère et vive la galette, grasse à millions, de l'"Alberta & Great Waterways".

D'après nous, il n'y a pas de plus sûr agent de mort pour le ministère Sifton, que de tenter ramener à lui des hommes tombés dans un des plus fameux scandales de la politique canadienne.

Nous croyons que le nombre des vrais libéraux est assez grand à la législature pour que l'honorable Sifton puisse tenir le pouvoir avec une majorité substantielle et n'aille pas tenter un compromis qui serait désastreux.

Certains journaux peuvent jeter de la poudre aux yeux et essayer berner l'électorat, mais comme dans la fable, l'intrigue Cross est bien "ce bloc enfariné qui ne me dit rien qui vaille" et, pour le salut de notre belle province, il faut absolument que bon nombre de Raminagrobis restent à jamais dans la vie privée.

JAN.

UN NOUVEAU RECENSEMENT

Les critiques augmentent chaque jour sur la manière peu satisfaisante dont s'est opéré le dernier recensement du Canada.

Après les villes de l'Ouest, l'Est trouve aussi des erreurs criantes et l'on voit le maire de Westmount, dans Montréal, ordonner un nouveau recensement de sa municipalité.

Il n'y a pas que les grandes villes qui ont raison de se plaindre car, dans les nouvelles provinces surtout, où les villages sont si nombreux, les chiffres fournis par Ottawa soulèvent un tollé général.

Pour n'en citer qu'un, nous trouvons Athabaska Landing qui vient d'être incorporé ville par le gouvernement d'Alberta. Or, d'après la loi, Athabaska Landing doit avoir 400 âmes de population et possède ce nombre sans quoi on aurait refusé sa demande d'incorporation.

En relisant les populations des villages de l'Alberta, on voit le nombre minime de 177 habitants pour Athabaska Landing, soit une erreur de 223.

Si dans la grande cité comme dans le plus modeste hameau il y a tant de fautes, n'est-il pas juste que le peuple Canadien ouvre les yeux et demande qu'un nouveau recensement soit fait et à bref délai.

Il y va de l'honneur national et si, comme on le pense, un million de loyaux sujets ont été oubliés, il est du devoir de la nouvelle administration fédérale de s'occuper de la chose et personne ne pourra l'en blâmer.

Le Duc et les loges

Toronto, 20.—Un spécial d'Ottawa au "Evening Telegram" annonce que le duc de Connaught ne visitera aucune loge maçonnique et n'assistera à aucune de leurs cérémonies, pendant son séjour en Canada, comme gouverneur-général.

La France et l'Espagne

Paris, 19.—M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, est arrivé dernièrement à Paris. Le gouvernement arrêtera avec lui les bases de la négociation qui suivra le refus de l'Espagne de ratifier l'accord franco-allemand.

On assure que le gouvernement français est fermement résolu à rappeler à l'Espagne le respect de ses engagements qui demeurent intégralement exécutoires.

L'occupation de Larache, d'El Ksar et l'occupation de la zone isolant Fez de Tanger est inadmissible.

Tanger, 19. — Le bruit court que dans le cas où le croiseur espagnol "Catalona" débarquerait des troupes au Maroc, le croiseur français "Du-Chayla" débarquerait immédiatement plusieurs compagnies, attendu que l'acte d'Algésiras prévoit la coopération franco-espagnole mais sous le commandement d'un officier français.

On dit que devant cette détermination de la France, l'Espagne renoncerait à faire débarquer des troupes.

La ville est calme.

Paris, 19. — Mohammed Sidi El Mokhri, envoyé du sultan auprès du gouvernement français, a été nommé grand-vizir aujourd'hui par le sultan Moulai Hafid.

On considère cette nomination comme le premier acte affirmant le protectorat de la France sur le Maroc. Elle coïncide avec l'ouverture de négociations actives entre la France et l'Espagne afin de déterminer au Maroc les droits de cette dernière puissance.

Malgré l'existence de traités secrets, la France entend que l'Espagne lui abandonne une partie des territoires faisant partie de sa sphère d'influence, comme compensations des cessions au Congo français faites à l'Allemagne.

En d'autres termes, la France entend que l'Espagne paye sa part de la "note" à l'Allemagne.

UNE OPERATION EN PLEINE MER

Le paquebot "Lake Manitoba, sur l'ordre du médecin du bord, le Dr E. C. Pratt, s'est arrêté en pleine mer il y a quelques jours, pour permettre à ce médecin de pratiquer une très délicate opération de l'appendicite dont souffrait un jeune Finlandais qui va rejoindre ses parents dans l'ouest Canadien.

Le Dr Pratt a déclaré que le jeune homme aurait infailliblement succombéé si l'opération n'avait pas été immédiatement pratiquéé.

A son arrivéé à Montreal le malade a été conduit à l'hôpital où sa guérison est assurée.

Le "Lake Manitoba" était quatre jours en retard.

S. G. Mgr Langevin recuse une depeche

—Mgr l'archevêque Langevin, à son arrivée à Saint-Boniface, a donné le démenti le plus formel à la dépêche adressée de Montréal, le 7 novembre dernier, qui déclarait que Mgr Stagni avait défendu à Sa Grandeur de discuter, dans la province de Québec, la question des écoles du Manitoba. Mgr Langevin a déclaré qu'au cours d'un banquet qui a suivi le sacre de Mgr Mathieu, il a parlé, très librement, de la position désavantageuse des catholiques romains à Winnipeg et à Brandon en ce qui concerne les écoles. Mgr Langevin a fait cette déclaration en présence du délegué apostolique et de tout l'épiscopat de la province de Québec. L'archevêque de Saint-Boniface a dit que cette dépêche était pure invention de politiciens mesquins.

Deux nouveaux senateurs

Ottawa, 20.— M. Georges Taylor et M. Rufus Pope ont été nommés sénateurs, le premier pour Ontario, en remplacement de feu Sir John Carling, et le deuxième, pour les Cantons de l'Est, à la place de l'hon. M. Baker.

M. Taylor fut pendant une trentaine d'années député de Leeds et whip en chef du parti conservateur. Ces jours derniers, il a cédé son comté à l'hon. M. White, ministre des finances.

M. Pope est aussi un ancien député fédéral pour le comté de Compton.

Le decret "Ne Temere"

A une réunion tenue au Unity Hall, à Montréal, par la loge des orangistes, le Révd. W. Sanders, parlant de la situation régnant dans la province de Québec, à propos des mariages mixtes, proposa que le cas soit soumis au Conseil Privé pour qu'il établisse une règle sur laquelle seraient alors basés tous les cas de ce genre.

Le révérend Sanders choisit comme sujet de son discours, le Concile de Trente et la question des mariages. Il retraça l'histoire du fameux Concile qui fit bien en séparant définitivement le Catholicisme d'avec le Protestantisme. Il fit remarquer que la question des mariages fut discutée au Concile qui annula bien des décrets formulés auparavant par Rome, et étaient autant de barrières à l'exécution de ces mariages.

En ce qui concerne le décret "Ne Temere", le Rév. Sanders dit que c'est la situation politique qui a permis à l'Eglise Catholique Romaine de prendre cet avantage. Il dit que par le "British North América Act", la question de mariage en général était placée sous la juridiction du gouvernement fédéral alors que les détails seulement étaient laissés aux différents gouvernements provinciaux.

L'orateur termina en disant que la seule manière de règler cette question est de la présenter devant le Conseil Privé.

NOTES LOCALES

M. Arthur Lambert vient d'abandonner le magasin Morinville pour s'occuper, en société avec son cousin, M. Pauzé, de New-Glasgow, du commerce des chevaux. Nos jeunes amis ont acheté l'écurie de louage Alberta et en feront une écurie moderne. Nul doute que chacun se fera un devoir d'encourager ces nouveaux et entreprenants concitoyens.

Les élections des officiers de la C. M. B. A. pour l'année 1912 ont eu lieu vendredi et les membres ont élu les confrères dont les noms suivent :

Président, M. P. S. Gaudette, vice-président, M. J. A. Nantel, secrétaire-trésorier, M. Firmin Morin, secrétaire archiviste, M. H. Boissonnault.

Le véritable talent est comme un morceau de liége : l'injustice le précipite souvent au fond de l'eau, mais il revient toujours audessus. Il en est de même des fameux tabacs vendus par J. A. McNeil, 243 Jasper Ouest, lesquels défient toute concurrence, et se vendent à merveille.

M. Louis Boissonnault, de Rivière-Qui-Barre, était de passage à Morinville au milieu de la semaine.

M. Louis Brown, de St-Jean d'Iberville, Que, est entré à notre journal et remplace M. U. Bussières.

Bienvenue et succès.

M. J. A. Loiseau, marchand, informe le public qu'il s'occupera du commerce des fourrures et payera, comptant, le plus haut prix du marché.

NAISSANCE :

A Ste-Rose du Lac, Manitoba, l'épouse de M. Joseph Hamelin, maître de poste, un fils : Alcide Laurent, Joseph.

Parrain, M. Alcide Gamache, marraine, Melle C. Trottier, tous deux de Laurier, Man.

ON DEMANDE une institutrice qualifiée, sachant l'anglais et le français pour l'école Frontenac, No 416, Morinville, Alta. Adressez-vous à

Omer St-Germain,
Sec.-Trés. Morinville.

Preparons-nous

Dans quelques semaines, nous aurons à choisir trois nouveaux conseillers pour l'année 1912. Il est aussi probable que le siège à la mairie sera l'objet d'une élection.

Il est du devoir de tous les électeurs de bien s'organiser afin de n'élire que les hommes les plus qualifiés, en même temps que des représentants actifs, dévoués et compétents.

N'oublions pas que 1912 sera probablement une des années les plus progressives pour Morinville, et il faudra avoir un conseil en conséquence, que chacun s'empresse de payer ses taxes afin de pouvoir voter.

BAPTISTE A LA VILLE

Je fus témoin tout récemment d'une petite aventure survenue à un brave cultivateur. On m'assure même que des incidents de ce genre sont assez frequents chez nos gens qui vont, chaque semaine au marché, vendre les produits de la ferme. Enveloppé dans un gros "capot de chat" que la vieillesse avait déjà conduit à la calvitie et "encapuchonné" d'une bonne tuque de laine, mon cultivateur, assis sur un superbe voyage de foin, conduisant avec orgueil deux bêtes fringantes qui ne demandaient qu'à aller de l'avant. Jean Baptiste arrive sur la place du marché de grand matin et se dit en décrochant ses traits pour aller mettre ses chevaux dedans ; ce voyage de foin vaut bien dix-neuf piastres et je ne le laisserai pas à moins.

Quelques-uns de ses confrères en culture étaient déjà "installés" et Baptiste ne pouvait refermer derrière lui la porte de l'étable sans inviter ses compagnons à entrer à l'hôtel du coin pour "mouiller" l'arrivée en ville.

Diante n'est-ce pas une dépense permise quand on a devant soi un voyage de foin qui doit rapporter dix-neuf piastres ?

Les acheteurs commencent à arriver en grand nombre et à la question combien pour ce voyage de foin ? Dix-neuf piastres, répond Baptiste.— Mais c'est un prix exorbitant !— C'est dix-neuf piastres monsieur. Les acheteurs continuent leur visite et les autres cultivateurs anxieux de retourner "chez eux avant la fin du jour, font un petit sacrifice et laissent leur voyage de foin pour dix-sept piastres.

L'heure du dîner arrive, Baptiste retourne à l'hôtel, prend un apéritif puis un bon repas et enfin un cigare rempli d'arômes : Ce n'est pas tous les jours qu'on vient à la ville, dit-il, en frottant une allumette au foyer de sa culotte ; laissons la pipe pour aujourd'hui. Il revient s'appuyer sur son trésor et voilà qu'un gros monsieur, probablement un riche négociant de la cité, s'approche et lui pose la question déjà connue : Combien pour ce voyage de foin ?.— C'est dix-neuf piastre.— Ne trouvez vous pas que ce prix ?......, C'est dix-neuf piastres que je dis.— Vous ne le vendrez pas, non... Alors, Baptiste lançant une grosse "touche" de fumée, se met à turluter :

"Si je ne le vends pas je le garderai."

L'après-midi se passe et tous les cultivateurs, les uns après les autres, ont vendu leur foin en sacrifiant, qui un écu, qui une piastre, désireux qu'ils sont d'entrer à la maison avant la brunante car on est inquiet du p'tit gars qui est seul pour faire le train.

C'est l'heure du souper, Baptiste prend encore sa place à l'hôtel du coin et finalement se résigne à coucher en ville. On ne passe pas une veillée à l'auberge sans qu'il en coûte et le lendemain, le déjeuner étant servi et avalé, c'est un nouvel accroc au portefeuille. Baptiste tente un dernier effort pour vendre son foin et il est tout heureux de rencontrer un individu qui n'a pu venir au marché la veille et qui a absolument besoin d'une tonne de foin. C'est dix-neuf piastres dit Baptiste.

—Très bien je l'achète.— J'ai gagné, dit Baptiste en lui-même Il va chercher ses chevaux, règle son compte avec l'aubergiste et livre le foin à l'acheteur. Ces différentes opérations terminées, mon homme reprend le chemin qui conduit à sa demeure, Sa femme sur le bas de la porte est anxieuse de le voir arriver et sans lui demander de longues explications de son retard, elle lui raconte en peu de mots ce qui est arrivé pendant son absence. Ti Louis était seul pour faire le train hier soir, et dans son désir de finir le plutôt possible, il n'a pas fermé la porte de l'étable comme il faut. Durant la nuit Caillette s'est détachée et avant fait tomber la "cheville" de la porte elle est entrée dans la batterie et a renversé un quart d'avoine. Le petit veau de Rougette n'ayant pu supporter le froid, est mort dès son arrivée à la lumière. Ce matin Ti Louis ayant eu beaucoup de difficultés à remettre les choses en place, s'est gelé les deux pieds et le voile entre les mains du médecin, ce ne sera pas grand'chose, paraît-il, mais enfin...

Un docteur ne se dérange pas pour rien et la prescription qu'il a donné à Ti Louis fera encore un trou dans les revenus du voyage de foin.

N'oublions pas qu'hier, en mettant les moutons dans la bergerie, Ti Louis, par une distraction impardonnable, a laissé dehors un petit bélier de race, qui est mort gelé et voilà que les pertes se multiplient ; au grand désespoir du cultivateur. Le soir au bout de la table et à la lumière de la lampe, Baptiste fait son état de compte.

Dans la colonne des recettes il enrégistre son voyage de foin de dix-neuf piastres, puis dans les colonnes des dépenses il fait le calcul suivant ;

Ma pension à l'hôtel	$1.50
Quelques petits verres	1.20
Pension de mes chevaux	.80
Services du médecin	2.50
Porte d'étable et pentures	1.50
La mort du petit veau	3.00
Le quart d'avoine	1.70
Bouteille de Pain Killer pour Ti Louis	.25
Mon beau bélier de race	7.00
Total	19.45

"Et dire qu'avec mon voyage de foin de dix-neuf piastres, je ne rencontre pas mes affaires."

Le canal de Panama

Les navires pourront passer par le canal de Panama avant l'ouverture officielle fixée au 1er janvier 1915, d'après une lettre reçue par M. L. E. Bentley, du major F. C. Boggs, des Ingénieurs, à Washington.

L'information donnée par le major Boggs est faite sous l'autorité du secrétaire de la guerre.

Une recette par semaine

POUR CONNAITRE L'AGE DES OIES

Il se connait à la plus grande des deux petites plumes minces et dures qui se trouvent dans le voisinage des grandes pennes remiges à la face externe de l'aile. Chaque sillon oblique, semblable à un coup de lime, représente une année.

—o—

Le pouvoir du Kaiser

Berlin, 20.— Le règlement des affaires du Maroc a soulevé beaucoup de critique ici et plusieurs sont d'avis qu'une question d'une aussi grande importance aurait dû être portée à la connaissance du Reichstag. Le pouvoir constitutionnel de l'empereur sur la négociation des traités est fortement en cause.

Le vice-chancelier Delbruck a dit devant le comité de la chambre que le gouvernement admettait qu'il était juste de soumettre le traité franco-allemand à la chambre lorsqu'il s'agissait d'acquisition ou de cession de territoire colonial, mais le traité du Congo-Maroc est exclu d'après la loi existante.

D'après la constitution impériale, le présent traité ne requiert pas l'approbation de la chambre parce qu'il ne s'agit pas de changement dans le territoire de l'empire, dans le sens strict.

—o—

Nouveau ministere

La discussion sur le discours du trône sera proposée par M. Bennett de Calgary, appuyée par M. Sévigny, de Dorchester.

Le discours du trône contiendra, dit-on, la création d'un nouveau ministère qui se composera de certaines branches de l'agriculture et de l'Intérieur..

—o—

Visite royale dans l'Inde

Le Roi et la Reine d'Angleterre sont partis samedi pour leur voyage dans l'Inde.

Depuis trente-quatre ans que le souverain du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande a été proclamé à Delhi chef de l'empire des Indes, ce sera la première fois que le peuple de l'Inde recevra sur son territoire le titulaire de la dignité impériale. Lors de son grand voyage à travers les possessions britanniques, accompli avant son accession au trône, le roi George visita l'Inde ; son père Edouard VII l'avait également visitée dans sa jeunesse. La reine Victoria, la première à porter la couronne impériale des Indes n'est jamais allée dans ce pays.

L'idée d'administrer l'Inde, non plus nominalement comme une dépendance ou une possession de la Grande-Bretagne, mais comme un empire sur lequel le souverain britannique règnerait véritablement est due à lord Beaconsfield.

Pour un peuple anglais et celui des colonies britanniques, Victoria était reine ; mais pour la population de l'Inde, elle devint impératrice. C'est une distinction de forme plutôt qu'autre chose. C'est ainsi que le roi George est roi du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande ainsi que des possessions anglaises par de là les mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes. Le vice-roi représente l'empereur lui-même, mais il est responsable au secrétaire d'Etat pour l'Inde dans le cabinet britannique. C'est donc comme roi d'Angleterre en conseil que l'empereur des Indes gouverne. Et grâce à ce régime, on prétend que l'empire hindoue évolué aussi rapidement que possible vers le gouvernement autonome. Le bill des Indes proposé par lord Morley et adopté par le parlement anglais, il y a deux ans, est une mesure qui contenait des concessions politiques assez libérales au peuple de l'Inde. Il n'y a pas de doute que le roi George et la reine Marie vont être accueillis aussi cordialement qu'ils ne l'ont été en Irlande. Le prochain "durbar" promet de laisser un souvenir au moins aussi profond que celui tenu en janvier 1877, lorsque la reine Victoria fut proclamée impératrice des Indes.

Les visites royales sont un puissant moyen de gouvernement. Si le roi Edouard n'était pas sorti de l'Angleterre, il n'aurait pas mérité le surnom de Pacificateur et son pays aurait pu être entraîné dans des guerres désastreuses. On croit que si la reine Victoria avait visité l'Irlande, elle aurait contribué à apaiser le mécontentement qui régnait dans cette partie de son royaume. Le roi George semble comprendre l'importance des visites faites à travers l'empire en vue du bien-être du monde britannique. U. T.

—o—

MARCHE D'EDMONTON

A l'avenir, notre marché sera publié chaque semaine et nous nous baserons sur les prix payés par les compagnies Edmonton Produce, Gainer, Swift et Burns pour fournir une juste idée du marché à nos lecteurs.

ANIMAUX VIVANTS

Première qualité de porc; pesant 150 à 250 lbs.	8c.
Seconde qualité et plus pesants	6c.
Bon Bœuf gras de 1200 et au-dessus,	6.
Bon Bœuf gras de 1000 livres	3½ à 4c.
Taures grasses, qualité extra de 1050 lbs et au-dessus,	3¼ à 3½
Qualité médium,	2¾ à 3c.
Vaches grasses, qualité extra, de 1000 lbs et au-dessus,	3 à 3½c.
Veau, 200 à 250 lbs,	5 à 5¾
Veau, 250 lbs et plus,	4 à 4½cs
Agneaux la lbs	5c.

VOLAILLES

Vieilles poules la livre,	12 à 15c.
Poulets la livre	16 à 18.
Dindes, la livre,	25c.
Oies, lbs	15 à 18.
Canards "	16c.

PRODUITS DE LA FERME

Beurre de crèmerie,	35c.
Beurre, la livre,	27c.
Beurre en tinette	20c.
Œufs frais, la douzaine,	40cts

LE FOIN

Mil. à la tonne	$18 à $20.
Foin de hauteur,	$14.
Foin de "slough,"	$12.

VEGETAUX & LEGUMES

Avoine, le minot,	26 cents.
Orge, le minot	38 cents.
Patates, le minot,	35c.
Choux, la livre,	2 cts
Navets, "	1 cts
Carottes, "	2 cts
Betteraves, "	2 cts
Celery, "	8 cts
Chouxfleurs, la livre	5 cts
Oignons, la doz.	25 cts.

PEAUX & LAINES

Peaux Vertes la lbs	7½ c.
Peaux Sèches "	.11c.
Laine "	10c.

PERDUE.—Une pouliche brune, 3 ans, pesant à peu près 1050 lbs non étampée. $5.00 de récompense à celui qui la trouvera ou donnera des informations à

JOS. PERRAS, Morinville.

AVIS.— M. O. Hébert, Quart S-E-1-56-25-4m, a sur sa propriété, depuis le mois de juillet, une vache rouge et blanc, âgée de deux ans et demi, avec son veau. Marque P ou B ou F, pas bien distincte, sur côté gauche.

AVIS PUBLIC

Des sessions de la Cour de District auront lieu, aux jours et endroits suivants, commencant à 10 heures a.m. :

à LEGAL, jeudi, 30 novembre; à MORINVILLE, vendredi, 1 décembre.

L. F. CLARRY, Député procureur général.

Daté à Edmonton, ce 20ième jour de novembre 1911.

Une aventure de Louis Veuillot

Les commis voyageurs qui d'ailleurs sont aujourd'hui " voyageurs de commerce ", se sont émus d'un propos tenu récemment par le président de la 10e chambre correctionnelle. Celui-ci avait dit à l'audience, à je ne sais quel propos : " Permettez-moi de vous dire que c'est là une farce de commis voyageur...", la confrérie a protesté. A quoi le président s'est empressé de rassurer les protestataires, en leur affirmant qu'il n'avait jamais eu l'intention de les désobliger, en se servant d'une expression qui ne lui paraissait pas blessante et qui était d'un emploi usuel, sans arrière-pensée de dénigrement.

On dit " farce de commis voyageur " comme on dit " propos de table d'hôte". Ce sont là, à tout prendre, des expressions de gaieté française. Ne dit-on pas aussi, pour exprimer un esprit trop facile, de " l'esprit de clerc d'avoué " Notre langue fourmille d'expressions de ce genre qu'il faut accepter en riant, tout comme elles sont dites.

Et, puisque nous avons parlé de mystifications et de propos de table d'hôte, il me revient à l'esprit une anecdote amusante qui prouve que les mystificateurs ont parfois chance d'être eux-même mystifiés et de trouver le bon entendeur qui leur donne " salut ", comme dit le proverbe.

C'était il y a quelque quarante ans ; le grand écrivain catholique Louis Veuillot, en voyage en Touraine, était descendu, chemin faisant, à Tours, à l'hôtel du Faisan doré, très fréquenté par les commis voyageurs de la région.

Le soir, la table d'hôte était bruyante, on se racontait des histoires plus ou moins grasses, on riait et on chantait.

Un des convives ayant reconnu Veuillot, lequel n'était pas difficile à reconnaître avec sa large face pâle, couturée de grains de petite vérole, et ses yeux noirs combatifs, résolut, comme on dit de lui monter un bateau. Il donna le mot à ses amis et au dîner du soir, on mit la conversation sur les sujets religieux et on discuta de l'immortalité de l'âme.

Tout naturellement, on inclinait dans le sens matérialiste, et à qui mieux mieux, chacun tranchait le grand problème dans le sens négatif : il n'y avait pas d'âme immortelle, la matière existait seule, et tout finissait avec nous. C'était net, précis, absolu.

Veuillot silencieux, le nez dans son assiette, avait l'air de ne rien entendre, se contentant de piquer sa viande, du bout de sa fourchette.

Tout à coup, et sur un signal donné, l'un des interlocuteurs se tourna vers lui et, à brûle pourpoint, lui dit :

—Eh ! bien, monsieur Veuillot, qu'en pensez-vous, quelle est votre opinion ?

Veuillot regarda l'assemblée, très paisible, puis, après un moment de reflexion dit :

—Mon Dieu, messieurs, si je vous ai bien compris, vous vous considérez tous comme une simple matière, comme qui dirait des ... charognes "... Eh ! bien, mais c'est une opinion qui peut se défendre !

Inutile de dire qu'on se mordit les lèvres et qu'un profond silence se fit autour de la table d'hôte.

Félix DUQUESNEL.

o

Le Palais de la Paix

La construction du palais de la Paix, à la Haye, fait de grands progrès .... C'est même très inquiétant.

En effet, cette pacifique bâtisse a la guigne. Preuves :

La construction est décidée : éclate la guerre anglo-boer.

Les plans sont adoptés : guerre russo-japonaise.

La première pierre est posée : voyage du kaiser à Tanger et commencement des complications maroco-européennes.

Le premier étage est terminé : l'Autriche s'empare de la Bosnie-Herzégovine.

Le deuxième est terminé : branle-bas franco-allemand.

La toiture est posée : guerre italo-turque.

Je suis avec angoisse les travaux du palais de la Haye. Au contraire de la " Peau de chagrin " de Balzac, plus il grandit et plus la situation s'aggrave.

Songez que les vitriers, les tapissiers, les décorateurs, etc n'ont pas encore commencé leur tâche. J'ai entendu parler de grandes peintures symbolisant le triomphe du pacifisme ... Gare ! Chaque fois que l'une d'elles sera mise en place, une pluie de sharpnells tombera quelque part. Il est question de statues aussi (Pax, Lux, Labor, etc.) qui orneront les galeries ; elles coûteront chacunes des milliers de vies humaines. Et le jour où le Temple de la paix sera inauguré, nous pourrons tous mettre sac au dos : ce sera la grande bagarre !

Aussi je demande que ce palais soit promptement démoli.

CLEMENT VAUTEL.

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par " La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA, ... $1.00 par année

ETATS-UNIS et EUROPE, $1.50 " "

Toutes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 23 NOVEMBRE 1911

La representation des Provinces

Après chaque recensement décennal, la question de la représentation des provinces au parlement fédéral revient sur le tapis. Les provinces maritimes, dont la population n'augmente pas dans la même proportion que celles des autres provinces, demandent instamment que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé de façon à permettre à chacune d'elles de conserver au moins le nombre de députés aux Communes qu'elle avait à l'époque de son entrée dans la Confédération.

Cette prétention n'est pas accueillie avec faveur dans l'ouest, d'accord en cela avec le sentiment général dans les vieilles provinces de Québec et d'Ontario. Il est regrettable que toute une partie du pays éprouve une sorte d'aigreur à l'égard des autres parce qu'elle est restée en arrière dans la course au progrès et à l'avancement. Nous ne voyons pas, cependant, quel remède pourrait être apporté à cette situation.

Les articles de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord indiquent que les auteurs de cette mesure prévoyaient que la croissance de ces provinces serait inégale. Cette inégalité même affectant les deux provinces les plus populeuses, a été l'une des causes déterminantes du mouvement fédératif. On sentait qu'il ne serait pas juste que la population moyenne d'un comté fût fixée à 12,000 ou 15,000 âmes, quand dans une autre province, cette moyenne serait de 15,000 ou 18,000 ; et l'on insère dans la constitution du nouveau Dominion une clause stipulant qu'après chaque recensement décennal, la représentation aux Communes serait remaniée de façon à corriger les inégalités qui pourraient exister. L'on donna à Québec une représentation fixe de soixante-cinq députés et l'on décréta que les autres provinces, sauf quelques modifications à l'avantage des plus petites, seraient représentées par autant de députés que leur population compterait de fois celle de Québec.

On a prétendu que cet arrangement n'était pas équitable, mais on n'appuie cette affirmation sur aucune raison solide. En fait, toute autre solution praticable eût également prêté à la critique.

La même situation se présente aux Etats-Unis. A la chambre des représentants actuelle, six Etats sont représentés par deux députés chacun et six autres en ont chacun un. Pour obvenir à de nouvelles diminutions, on a proposé à la dernière session du congrès d'abaisser l'unité de représentation ; mais les petits Etats ne s'en trouveront pas mieux car ce système donne aux Etats comme ceux de New-York et de Pennsylvanie un nombre de représentants si considérables que les autres Etats se trouveront relégués à l'arrière et que l'assemblée prendra des proportions telles, qu'elle aura perdu son caractère de corps délibérant.

Le parlement du Canada est libre de faire la même chose, mais comme aux Etats-Unis il ne faudrait pas déranger la proportion entre les différentes représentations. Si l'on donnait à l'Ile du Prince Edouard, par exemple, les six députés qu'elle semble réclamer, il en faudrait donner cent vingt-six à Québec, cent soixante dix à Ontario, et ainsi de suite. La Chambre des Communes compterait quelque chose comme quatre cent soixante députés, ce qui serait ridicule pour un pays de sept millions d'habitants. Les six voix de l'Ile du Prince Edouard seraient perdues dans cette foule.

Une autre particularité de la situation atténue l'infériorité apparente des petites provinces. Les provinces maritimes avec un million de population à peine, ont au Sénat le même nombre de représentants que Québec avec ses deux millions et demi. C'est l'Acte fédératif qui établit cette égalité pour la protection des petites provinces contre les grandes.

D'autre part, il n'y a pas d'intérêt réel en jeu. La plus petite province ne court aucun danger de la part du gouvernement central dont les lois et les services publics sont dirigés en vue du bien être de tout le Canada.

C'est sous l'empire d'un sentiment erroné que l'on s'objecte à l'application d'une règle générale dont l'existence est légitime et même nécessaire. Ceux qui se sont mis à la tête de cette agitation devraient comprendre qu'il vaut mieux pour eux se désister de leurs prétentions. Autrement, ils se préparent les mêmes déceptions qui ont été le partage de leurs devanciers, qui soulevèrent cette question après le recensement de 1901.

ULDERIC TREMBLAY.

Une idee originale

Voici une testataire qui regrette amèrement de n'avoir pas convolé en justes nocer ; c'est Melle Hetty Bloomer, qui mourut en 1897 à Dutney en Angleterre. Elle a disposé de sa fortune, évaluée à neuf cent mille francs, de la façon suivante :

"Je ne suis pas restée célibataire de mon plein gré ; j'ai été fiancée trois fois pour être trois fois abandonnée par des hommes sans foi ni parole. Je demande donc que les intérêts de la somme que je laisse soient, chaque année, le jour anniversaire de ma mort, partagés entre cinq femmes célibataires, avant dépassé la quarantaine, et pouvant certifier que c'est du fait du futur mari que leurs fiançailles ont été rompues." Une clause additionnelle disait encore ceci : "Au cas où dans une année quelconque les candidates ne devaient pas se présenter — ce qui m'étonnerait fort, étant donnée la méchanceté des hommes — les intérêts devraient être cumulés au capital." Le testament de Mlle Hetty Bloomer resta muet sur ce point essentiel, à savoir si les célibataires de quarante ans auraient eu, après avoir touché la somme qui leur était due et le droit de se marier. Or, l'une d'elles entra en possession du legs, se maria et fut de la part de l'exécuteur testamentaire l'objet d'un procès en restitution. Elle le gagna du reste devant le tribunal de Londres.

---o---

UNE FEMME CHAUVE

Depouille de sa couronne de beaute, Deception d'amour et empechement au mariage

La chevelure est certainement nécessaire à la femme. Qui aimerait et marierait une femme chauve ? Et quels charmes pourrait-on rencontrer chez une personne atteinte de cette infirmité ?

L'idéal de la femme est l'amour et le mariage. Sa couronne de gloire est a chevelure et la perte de celle-ci créé des entraves sérieuses à son bonheur et à ses succès. Il y a, même en ce pays, des milliers de femmes qui négligent ou injurient leur chevelure jusqu'à un tel point que ce n'est plus qu'une question de temps avant de voir la ruine complète de celle-ci.

Beaucoup de femmes détruisent la beauté de leur chevelure, soit par manque de réflexion ou par ignorance de certains faits. Elles font usage du fer à friser, chauffé à blanc, lequel détruit l'huile naturelle contenue dans les cheveux, les faits feudre, les brise et amène leur chute. Elle ne se lavent pas assez souvent la tête ou la lavent trop fréquemment. Elles se servent de savons ou de préparations contenant des iugrédients contraires au cuir chevelu ainsi qu'aux cheveux. La conséquence de tels traitements occasionne les dartres, la chute des cheveux, mauvaise couleur de ceux-ci et finalement la calvitie, à moins qu'une vigilente attention soit apportée immédiatement.

Presque toutes les femmes peuvent se prémunir contre les dartres et les maladies du cuir chevelu, si elles emploient le bon remède. Nous l'avons ce remède, nous garantissons qu'il guérira les dartres aussi bien que la calvitie ou il ne vous coûtera rien. Ceci est un vrai bon marché, nous le soutiendrons avec notre propre argent. Nous vous retournerons le prix d'achat si vous ne trouvez pas dans le tonic "93" de Rexall pour les cheveux, une entière satisfaction comme remède pour faire croître les cheveux, empêcher la calvitie ou toute autres maladies du cuir chevelu ; il fera même pousser les cheveux sur les têtes chauves, si la racine n'est pas pas tout-à-fait morte.

Ce remède tire son nom sur le fait que dans 93 sur 100 cas il fait croître les cheveux lorsqu'on en fait un essai pratique et efficace.

Nous désirons que vous essayiez le Tonic "93" de Rexall pour les cheveux, à nos propres risques. Vous n'avez rien à y perdre mais au contraire tout à y gagner. Le fait mérite d'être considéré et venez nous voir à ce propos.

Rappelez-vous qu'on ne peut se procurer les remèdes de Rexall, qu'à la pharmacie Hamilton, Morinville, Alta.,



Resume des Reglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut-être faite par procuration, sous certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du du demandeur.

DEVOIRS.-- Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemtion uu homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3. l'acre et les devoirs sont les suivants : résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'acre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans ; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.

Député ministre de l'Intérieur.

N-B.-- La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Les ancetres de M Rockefeller

On sait en quelle vénération les milliardaires du Nouveau-Monde tiennent les antiquailles de l'Ancien. Qu'il s'agisse de bibelots ou de titres de noblesse, ils collectionnent pieusement tous ces colifichets. Aussi on ne s'étonnera point d'apprendre que M. Rockefeller a fait rechercher ses ancêtres et que cette recherche a été couronnée d'un merveilleux succès. Le généalogiste de Cleveland auquel il a confié le soin d'identifier son arbre, en a retrouvé la souche en pleine terre royale. Si l'homme de l'art ne s'est point trompé, non seulement M. Robkefeller est roi du pétrole, mais il est presque roi d'Angleterre, en qualité de Plantagenet. Il descend du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, qui après avoir conspiré avec Warwick et voulu épouser Marie, fille de Charles le Téméraire, acheva inopinément sa vie aventureuse au fond d'un tonneau de Malvoisie Cependant, un généalogiste de New-York adresse à son confrère de Cleveland certaines objections. Il faudrait, dit-il, établir qu'un des ancêtres royaux de M. Rockefeller a passé l'Atlantique. L'homme de Cleveland répond que l'aïeule exportée est une lady Suzanne, fille du troisième compte de Lincoln ; elle aurait épousé le colonel John Humfry qui, au dix-septième siècle, émigra à Boston et devint assistant du gouverneur anglais. Le généalogiste de New-York ne se tient pas pour battu. Il réplique qu'on ne sait rien du mari de Suzanne. On conte en Angleterre qu'elle épousa un certain Humphrey, de Kent ; mais c'est une licence généalogique de vouloir identifier cet Humphrey de Kent avec l'Humfry de Boston. En outre, pour être colonnelle aux dates indiquées par l'homme de Cleveland, il aurait fallu que Suzanne se mariât à cinq ans et devint mère à six. Le généalogiste de M. Rockefeller n'a pas encore répondu à cette objection qui ne manque point de sérieux.

---o---

NOUVEAUX TIMBRES

Ottawa. — Les timbres canadiens portant l'effigie du roi George, seront mis en vente par le département des Postes, d'ici à quelques jours.

Les autorités des Postes du Dominion n'étaient pas satisfaites du portrait du roi qui avait été adopté pour les timbres anglais et qui depuis a été fortement critiqué; en conséquence, il décidèrent d'obtenir un nouveau dessin pour le Canada, ce qui a été fait.

Les nouveaux timbres sont, parait-il, très jolis. Le dessin en fut montré au roi Georges qui est le plus grand collectionneur de timbres du monde et le souverain s'est montré très satisfait. Il a envoyé aux autorités canadiennes son approbation et maintenant que cette dernière formalité est remplie, les timbres seront mis en circulation aussitôt que les coins seront coupés.

---o---

UN OFFRE AVANTAGEUSE

Votre argent remis si vous n'etes pas satisfait

Nous payons pour tous les remèdes durant l'essai, s'ils ne vous guérissent pas de la constipation. Nous encourrons tout les risques vous ne nous engagez à rien vis-à-vis de nous en acceptant cette offre peut-on proposé un arrangemant plus avantageux ?

Le traitement le plus sientifique est les Ordelies de Rexall qui se consomme comme des bonsbons.

Leur principe actif est une récente decouverte scientifique sans odeur sans couleur et sans goût, qui agit cependant d'une manière efficace. Elle ne causent pas la diarrhée des gaz, le gonflement ni aucun autre inconvenient. Les Ordelies de Rexall sont particulièrement recommandées pour les enfants, les veillards et les personnes de constitution délicate.

Si vous souffrez de constipation chronique ou habituelle ou d'autres désordres intestinaux, nous vous conseillons fortement d'essayer les Ordelées de Rexall à nos propres risques.

Rappelez-vous que vous ne vouvous les procurer à Morinville qu'a notre magasin : 12 tablettes 10cts ; 36 Tablettes, 25cts ; 80 tablettes 50cts Vendues seulement à la Pharmacie Hamilton.

---o---

Immigration Canadienne

— M. W. J White, surintendant de l'immigration canadienne aux Etats-Unis est parti hier soir pour Chicago où il aura charge d'un département au "Land and Irrigation Fair" qui s'ouvrira le 12 décembre, M. White dit que l'an dernier 121,000 immigrants sont venue des Etats-Unis et cette année le nombre sera encore plus considérable.

LA MAISON

Il faut plaindre ceux qui n'ont pas de maison, de douce maison, bien intime et accueillante, où rentrer quand ils ont subi le poids du jour, où revenir quand ils ont été meurtris par la vie, quand ils ont le cœur vide, quand ils ont froid à l'âme. Il faut plaindre ceux qui n'occupent que des logis de passage, ceux qui vivent dans des taudis impossibles à aimer autrement qu'une bête s'attaché à sa tannière.

Il faut les plaindre ; il faut être indulgent pour eux ; s'il tombent, ils n'ont pas devant les yeux l'image d'un intérieur aimé pour les relever en les ramenant vers un centre pur et ordonné ; s'ils naufragent, ils ne voient point de refuge.

L'enfant prodigue a émergé des plus bas fonds, parce qu'il a pensé à la maison paternelle. Poudreux et las, il est arrivé au sommet de la colline qui lui cachait les murs bénis, à travers la buée de ses larmes, il a vu la maison aimée, paisible, reposante après l'écœurement des plaisirs goûtés loin du foyer, et il s'est élancé vers le port de salut, la maison de son père.

C'est qu'elle tient étroitement au cœur, cette toute petite patrie qu'on appelle la maison ; on la quitte lorsque l'autre, la grande, le réclame, mais ce n'est pas sans déchirement. Elle vit comme une personne, mais sa vie est faite de ceux qu'elle abrite ; le soir, elle ferme les yeux quand les volets se closent, puis semblent dormir ; le matin, elle s'éveille sous la clarté du soleil levant et dans la fraîcheur du vent qui passe ; et, tout le jour, elle murmure les mille bruits du travail, de la joie et de la douleur. A mesure qu'elle vieillit elle s'imprègne ainsi de souvenirs ; elle a entendu rire et pleurer les aieux elle a vu les fêtes des baptêmes et des mariages, elle a vu les deuils aussi ; elle a regardé les enfants grandir et les morts franchir son seuil pour jamais. Et son image est inséparable de ces souvenirs ; elle est quelqu'un de la famille ; on l'aime et elle semble aimer.

Il y a peu d'impressions plus douce que celle du retour à la maison, le soir, lorsque la tâche est terminée. La fatigue du jour, le contact des étrangers, l'ombre du soir qui descend, la froideur du premier souffle du vent nocturne, tout conspire pour mettre au cœur un appel vers l'intimité et la sécurité du foyer, Comme un cri de berger ressemblant son troupeau pour le ramener au bercail l'Angelus s'échappe du clocher, rebondit sur les champs, glisse à la surface des étangs, s'éparpille au rideau des bois.

Silencieux, le père hâte le pas ; un instant, comme pris au charme d'un rêve, il s'arrête devant la porte. Il entre, les cris joyeux et les baisers des petits s'envolent autour de lui, frôlent son front las et son cœur attendri. La mère a d'avance tout disposé ; la lampe est allumée et sa lumière douce qui laisse dans l'ombre beaucoup de la chambre, semble resserrer encore les cœurs dans un cercle plus étroit et plus intime ; la soupe fume en nuages rapides et odorants. Le repas s'ouvre dans le silence ; puis lorsque la première fatigue est apaisée, les paroles commencent à s'échanger pour mettre en commun, pour partager les joies et les peines, le père et la mère disent en phrases courtes les incidents de la journée ; les enfants détaillent leurs succès, leurs plaisirs, leurs petits malheurs, leurs espoirs...

Bientôt les visages devenus plus graves et plus sereins se tournent vers Celui qui est le Maître de la maison, vers le Crucifix. La famille va prier : au nom de tous, la voix pure d'un des petits s'élève pour redire les simples et fortes paroles qui ont façonné les âmes chrétiennes des aieux. Une paix divine descend sur la maison : "Notre Père qui êtes aux cieux.",

"L'Ami du Foyer."

Une pierre respectable

On la vénérait comme un monument historique, la fameuse pierre de Scone sur laquelle sont couronnés les rois d'Angleterre depuis qu'elle est à l'abbaye de Westminster, et qui avait, auparavant, servi au couronnement des rois d'Ecosse. Mais ces quelques siècles ne constituent qu'une faible partie de ses titres de noblesse.

Elle en possède d'autres, s'il faut en croire l'archidiacre Wilberforce ; son histoire remonte à Jacob, et depuis ces temps reculés, elle n'a pas cessé de jouer son rôle de pierre historique. C'est sur elle que Jacob reposa sa tête lorsque les anges lui apparurent à Béthel ; c'est elle que frappa Moïse de sa baguette magique pour faire jaillir la source à laquelle se désaltérèrent les Juifs à leur retour d'Egyqte, et qui, par reconnaissance, la transportèrent à la terre promise. Elle figura ensuite au temple de Salomon, et lors de la destruction de Jérusalem par Titus, elle émigra en Espagne. Elle passa ensuite en Irlande, on ne dit pas comment, puis en Ecosse et enfin à Westminster.

L'archidiacre Wilberforce a raconté ces faits extraordinaires, dimanche, au cours de son sermon à Westminster, d'après un antiquaire dont il n'a pas dit le nom, mais dont il a affirmé la compétence, et la notoriété, et qui les lui aurait révelés pendant une visite à l'antique abbaye.

LE LIT DE LOUIS XIV

Ce lit fameux, qu'on présente depuis soixante ans aux visiteurs du palais de Versailles, n'aurait jamais été le lit de Louis XIV. La chambre elle-même, dans laquelle ce lit de parade étale sa somptuosité, ne ressemblerait en rien à celle où le grand Roi recevait, au "petit lever", ses courtisans.

Le fait serait certain, avéré.

Il vient de nous être révélé par un visiteur très digne de foi qui a eu l'indiscrétion de lire sur la tenture rouge et or de la chambre du Roi cette marque de fabrique : Grand frères".

La maison "Grand frères" ne succéda qu'en 1810 à Pernon, fournisseur de la Cour. Elle n'a donc pas pu tendre la chambre du Roi-Soleil, des étoffes que nous y voyons aujourd hui.

Cette révélation a donné lieu à une enquête plus étendue, et on a reconnu que le lit de Louis XIV a été fait sous Louis-Philippe ! Ce lit n'est même pas une imitation de celui du Grand Roi, qui était, à la mode du temps, beaucoup plus bas.

Bref, il ne reste dans la "chambre du roi", comme souvenir des "appartements" de Versailles, que le baldaquin et le dessus de lit en tapisserie au petit point de Saint-Cyr.

Il va falloir, pour la sincérité historique, reviser le mobilier de la "chambre du roi".

Notre Bureau d'affaires à Edmonton est situé au

No. 809, PREMIERE RUE

Pour information générales, annonces, abonnements, etc., s'adresser à

M. JULES LECERF

Notre seul représentant officiel dans la Capitale

PAGE LOCALE

Il y aura une assemblée de la Société d'Agriculture de St-Albert lundi le 27 courant, à Morinville, dans la salle de l'école publique. Plusieurs conférenciers adresseront la parole,

Qu'on vienne en foule.

A l'assemblée de paroisse, tenue dimanche, il a été décidé de terminer la voûte de notre église immédiatement afin de profiter des échafaudages déjà élevés lesquels sont très dispendieux.

Cette décision est pratique et nous en félicitons nos concitoyens.

Deux de nos amis, messieurs Baril et Kirouac viennent d'ouvrir un magasin de nouveautés pour hommes, à Edmonton, avenue Namayo, Nos. 625 et 627. Nous devons nous aider entre canadiens et nous prions nos lecteurs de les favoriser de leur visite. Ils seront assurés de trouver à ce magasin ce qui peut leur convenir le mieux comme prix et comme qualité. Lisez leur annonce dans le corps du journal.

M. Ulysse Bussières, comptable au PROGRES, nous a quitté cette semaine pour retourner dans la province de Québec où l'attend une position avantageuse au bureau d'enregistrement de Montréal. Nous souhaitons succès à notre ami.

Lisez Bien Ceci !

Nous prenons le plaisir d'annoncer aux lecteurs du PROGRES que nous avons en stock un assortiment complet de tabac canadien, pipes, cigares, journaux, articles de fumeurs etc., que nous vendons à des prix remarquablement bas. Nous avons une très belle collection de livres d'histoires, français. (Rédigés par les meilleurs auteurs) que nous expédierons par la malle, aux lecteurs du PROGRES pour la somme de 40 cents le volume.

Le "Royal Cigar Store" devient graduellement le rendez-vous de tous les disciples de la pipe et sera sous peu la tabagie la plus populaire de la capitale. Il faut vous y rendre pour constater le mouvement commercial qui déjà s'y opère.

Une visite est respectueusement sollicitée.

N'oubliez-pas notre adresse, au numéro 257, Jasper Ave. Est Edmonton, Propriétaires, M.M. J. H. Julien et N. Préfontaine.

Pour vos commandes téléphonez au numéro 5333.

M. J. A. Nantel a été nommé officier rapporteur pour les prochaines élections municipales de Morinville devant avoir lieu le 11 de décembre.

M. J-Bte Lavigne est revenu de l'Ouest cette semaine et est enchanté de son voyage.